

## VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

### Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 décembre 2025 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, et communique à ses collègues les pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés :

**Nombre de membres en exercice : 29**

**Nombre de membres présents : 20**

**Présents :** Mme RENIER, Maire ;

M. GRESSET - M. TURPIN – Mme BUREAU - M. DUVAL – M. CARLIER – Mme SANCHEZ, Adjoint au Maire ;

Mme DORISON - M. TASSEZ – M. RAFFESTIN - M. CHAUSSERON – Mme DOGET - M. CHESNE – Mme GELOTTE – Mme PINET - M. BOUILLO – M. JACQUINOT – Mme GROUSSEAU – Mme GUIMARD - M. FAURE, Conseillers municipaux.

Représentés	Mme ABDELLALI	(procuration à Mme. RENIER)
	Mme LEDIEU	(procuration à M. GRESSET)
	M. THOR	(procuration à M. TURPIN)
	M. ADAM	(procuration à M. JACQUINOT)
	Mme XIONG	(procuration à Mme BUREAU)
	M. BOURGEOIS	(procuration à M. DUVAL)
	M. BOULET-BENAC	(procuration à M. FAURE)

Excusés	Mme MOLENAT
	M. CARRE

Madame DORISON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

**Minute de silence en hommage à Marc GOURDOU, Maire d'Oizon depuis octobre 2024, décédé.**

- ✓ Ouverture de séance – point sur les pouvoirs – désignation du secrétaire de séance

**Proposition d'un ajout à l'ordre du jour relatif à une décision modificative de crédits au budget principal, validée par l'assemblée.**

- ✓ Communication des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales
- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025
- ✓ Projet de délibération n°2025/12/01 relatif aux tarifs communaux 2026
- ✓ Projet de délibération n°2025/12/02 relatif à l'indemnité de gardiennage de l'église

- ✓ **Projet de délibération n°2025/12/03** relatif à la subvention à l'école de musique – solde de subvention 2025
- ✓ **Projet de délibération n°2025/12/04** relatif à l'acquisition et à la pose d'un columbarium – demande de subvention DETR
- ✓ **Projet de délibération n°2025/12/05** relatif aux travaux de voirie et de végétalisation de la rue des Stuarts – demande de subvention DETR pour l'opération globale, la tranche ferme avec l'option n°1 et la tranche optionnelle 1
- ✓ **Projet de délibération n°2025/12/06** relatif aux travaux de rénovation énergétique et d'aménagement d'un bâtiment public pour la création d'un pôle social et de services publics, siège de la Maison France Services, en centre-bourg d'Aubigny-sur-Nère – actualisation du plan de financement
- ✓ **Projet de délibération n°2025/12/07** relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Stuart Harmonie
- ✓ **Projet de délibération n°2025/12/08** relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des commerçants d'Aubigny-sur-Nère

Ajout à l'ordre du jour: **Projet de délibération n°2025/12/09** relatif à une décision modificative de crédits n°5 au budget principal

- ✓ **Questions diverses**

-

Madame le Maire informe qu'aucune décision n'a été prise depuis le dernier Conseil municipal.

-

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 13 novembre 2025** qui est adopté sans observation à l'unanimité des membres présents et représentés.

-

> **Projet de délibération n°2025/12/01.1** relatif aux tarifs communaux 2026 – cimetière

VU le Code général des collectivités territoriales.

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**FIXE** comme suit les tarifs applicables au cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

	2023	2024	2025	2026
<b>VACATIONS pour opérations funéraires</b>	24,00	25,00	25,00	25,00
Police municipale				
<b>DROITS DE CONCESSIONS</b>				
<i>En massif</i>				
30 ans le m <sup>2</sup>	90,00	94,00	95,00	96,00
50 ans le m <sup>2</sup>	188,00	197,00	199,00	201,00
<i>En bordure d'allée</i>				
30 ans le m <sup>2</sup>	188,00	197,00	199,00	201,00
50 ans le m <sup>2</sup>	250,00	262,00	265,00	268,00
Gratuit pour un enfant				
<b>DROIT DE SUPERPOSITION</b>	23,00	24,00	24,00	24,00
<b>CAVEAU PROVISOIRE</b>				
Le 1er jour	2,80	5,00	3,00	3,00
Chaque jour suivant	1,10	1,15	1,15	1,15
<b>CASE PROVISOIRE COLOMBARIUM</b>				
Le 1er jour	2,80	3,00	3,00	3,00
Chaque jour suivant	1,10	1,15	1,15	1,15
<b>COLOMBARIUM</b>				
Droits de Concession				
Temporaire 15 ans	650,00	680,00	687,00	695,00
Temporaire 30 ans	/	/	/	
<b>CAVURNE (concession d'1 m<sup>2</sup>)</b>				
Délib 2011/03/27 du 31/03/2011				
30 ans le m <sup>2</sup>	188,00	197,00	199,00	201,00
50 ans le m <sup>2</sup>	250,00	262,00	265,00	268,00

> **Projet de délibération n°2025/12/01.2 relatif aux tarifs communaux 2026 – assainissement**

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

FIXE comme suit les tarifs applicables au cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

	2023	2024	2025	2026
<b>REDEVANCE DE RACCORDEMENT</b>				
<b>EAUX USEES</b>	615,00	645,00	650,00	650,00
par branchement exécuté				
Maintien du régime décidé par délib du 30.11.75				
- personnes ayant des ressources inférieures ou égales au plafond fixé par l'attribution du Fond National de Solidarité.				
- personnes vivant seules et d'un âge supérieur à 70 ans (et pour les ménages dont l'un des 2 époux a atteint cet âge) ou vivant sans la présence à domicile de personnes pouvant acquitter cette taxe.				
Ce régime permettant le recouvrement de cette redevance en 2 parties égales, la 1 <sup>ère</sup> lors de la mise en service du réseau, la 2 <sup>ème</sup> au cours de l'année suivante.				
<b>Pénalité de non raccordement</b>	615,00	645,00	650,00	650,00

> **Projet de délibération n°2025/12/01.3 relatif aux tarifs communaux 2026 – salle des fêtes**

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

FIXE comme suit les tarifs applicables au cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

<i>Salles Sologne ou Berry</i>				
	2024 *	2025*	2026*	Caution
Journée à but non lucratif	105,00	106,00	106,00	500,00
Journée à but lucratif	125,00	126,00	126,00	
Journée à but commercial	178,00	180,00	180,00	
1/2 journée à but non lucratif	58,00	59,00	59,00	
1/2 journée à but lucratif	68,00	70,00	70,00	
1/2 journée à but commercial	98,00	99,00	99,00	
<i>Salles Berry et Pays fort</i>				
	2024 *	2025*	2026*	Caution
Journée à but non lucratif	200,00	240,00	240,00	500,00
Journée à but lucratif	240,00	280,00	280,00	
Journée à but commercial	340,00	381,00	381,00	
1/2 journée à but non lucratif	110,00	120,00	120,00	
1/2 journée à but lucratif	132,00	140,00	140,00	
1/2 journée à but commercial	187,00	190,00	190,00	
<i>Ensemble de la salle des fêtes</i>				
	2024 *	2025*	2026*	Caution
Journée à but non lucratif	282,00	346,00	346,00	500,00
Journée à but lucratif	283,00	406,00	406,00	
Journée à but commercial	420,00	561,00	561,00	
1/2 journée à but non lucratif		179,00	179,00	
1/2 journée à but lucratif		210,00	210,00	
1/2 journée à but commercial		289,00	289,00	
<i>Cuisine (fermée si non utilisée)</i>				
Forfait Cuisine	} Gratuit	} Gratuit	} Gratuit	
Lave Verres				
Lave Vaisselle				
<i>Salle polyvalente</i>				
	2024 *	2025*	2026*	
Journée	40,00	40,00	40,00	
<i>Salle Sologne</i>				
	2024	2025	2026*	
Organisation obsèques civiles par les entreprises de pompes funèbres	126,00	127,00	127,00	

\* Pour les locataires non domiciliés sur la Commune, les tarifs ci dessus sont multipliés par 2

> **Projet de délibération n°2025/12/01.4 relatif aux tarifs communaux 2026 – salles Terrasses de la Nère**

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

FIXE comme suit les tarifs applicables au cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

LOCATIONS	2023	2024	2025	2026
<b>Tarif 1/2 journée</b>				
<b>Albiniens (Privé/Associations)</b>				
Grande salle		145,00	146,00	148,00
Petite salle		75,00	76,00	77,00
<b>Non Albiniens (ou Professionnel)</b>				
Grande salle		177,00	179,00	181,00
Petite salle		107,00	108,00	109,00
<b>Tarif jour</b>				
<b>Albiniens (Privé/Associations)</b>				
Grande salle	253,00	265,00	268,00	271,00
Petite salle	132,00	138,00	139,00	141,00
<b>Non Albiniens (ou Professionnel)</b>				
Grande salle	308,00	323,00	326,00	330,00
Petite salle	187,00	196,00	198,00	200,00
Forfait remise anticipée des clés le vendredi à 14h00 pour préparation de la salle.		40,00	40,00	40,00
<b>Tarif week-end/2 jours</b>				
<b>Albiniens (Privé/Associations)</b>				
Grande salle	374,00	392,00	396,00	400,00
Petite salle	192,00	201,00	203,00	205,00
<b>Non Albiniens (ou Professionnel)</b>				
Grande salle	564,00	592,00	598,00	605,00
Petite salle	286,00	300,00	303,00	306,00
Forfait remise anticipée des clés le vendredi à 14h00 pour préparation de la salle.		40,00	40,00	40,00
<b>Forfait cuisine avec vaisselle</b>				
Grande salle	130,00	136,00	137,00	139,00
Petite salle	81,00	85,00	86,00	87,00
<b>Caution</b>				
Caution ménage	500,00	500,00	500,00	500,00
				150,00

Madame le Maire propose l'instauration d'une caution pour le ménage et informe que va être étudiée la possibilité de doter ces salles de tables plus légères et donc plus simples de manutention.

> **Projet de délibération n°2025/12/01.5 relatif aux tarifs communaux 2026 – salles diverses**

VU le Code général des collectivités territoriales.

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**FIXE** comme suit les tarifs applicables au cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

	2023	2024	2025	2026
<b>ANCIENNE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>				
Location par jour d'utilisation (ancienne salle 1er étage château)	270,00	283,00	286,00	286,00
<b>CAVE DU CHÂTEAU DES STUARTS</b>				
Location par jour d'utilisation	53,00	56,00	57,00	57,00
Location par demi-journée d'utilisation	32,00	34,00	34,00	34,00
<b>COUR DU CLOITRE DES AUGUSTINS</b>				
Location par jour d'utilisation	150,00	160,00	162,00	162,00
<b>PARC ST PAUL OU PARC DES SPORTS</b>				
Location pour organisation de manifestations canines	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00

La commune fournira aux associations disposant de salles dédiées une clé d'accès (ou badge).  
Toute clé (ou badge) supplémentaire sollicitée par l'association sera facturée à prix coûtant.

> **Projet de délibération n°2025/12/01.6 relatif aux tarifs communaux 2026 – Matériel et forfait nettoyage du bus**

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

FIXE comme suit les tarifs applicables au cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

	2023	2024	2025	2026
<b>TENTE / Jour d'utilisation</b>				
Particuliers et associations Aubigny (tente 5x8)	70,00	70,00	120,00	120,00
Particuliers et associations extérieurs (tente 5x8)	140,00	140,00	240,00	240,00
Villes extérieures avec prêt de matériel à Aubigny	Gratuit/réciprocité	Gratuit/réciprocité	Gratuit/réciprocité	Gratuit/réciprocité
Villes extérieures sans prêt de matériel à Aubigny	140,00	140,00	240,00	240,00
Caution par tente	400,00	400,00	400,00	400,00
<b>LOCATIONS DIVERSES</b>				
<b>FRITEUSE</b>				
Location 1 jour	40,00	40,00	40,00	40,00
Forfait nettoyage (du même en cas de gratuité)	54,00	54,00	54,00	54,00
Caution	110,00	110,00	110,00	110,00
<b>VERRES</b>				
Les 150	27,50	27,50	27,50	27,50
La douzaine	2,40	2,40	2,40	2,40
LE BANC	3,15	3,15	3,15	3,15
LA CHAISE	1,20	1,20	1,20	1,20
LA TABLE	5,60	5,60	5,60	5,60
LA BARRIÈRE METALLIQUE	3,60	3,60	3,60	3,60
<b>PREAU SPORTIF</b>				
Location par jour d'utilisation	110,00	110,00	110,00	110,00
<b>BUS</b>				
Forfait nettoyage	47,00	50,00	50,00	50,00

Le matériel perdu ou détérioré sera facturé au prix coûtant

> **Projet de délibération n°2025/12/01.7 relatif aux tarifs communaux 2026 – Photocopies et affichage temporaire**

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

FIXE comme suit les tarifs applicables au cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

	2023	2024	2025	2026
<b>VENTE AU PUBLIC</b>				
<i>Particuliers (papier blanc)</i>				
- Impression en noir et blanc A4 recto	0,30	0,35	0,35	0,35
- Impression en noir et blanc A4 recto-verso	0,40	0,45	0,45	0,45
- Impression en couleur A4 recto	0,50	0,55	0,55	0,55
- Impression en couleur A4 recto-verso	0,60	0,65	0,65	0,65
Photocopie document administratif	0,18	0,18	0,18	0,18
<b>VENTE AUX ASSOCIATIONS</b>				
<i>Associations (papier blanc)</i>				
- Impression en noir et blanc A4 recto	0,20	0,21	0,21	0,21
- Impression en noir et blanc A4 recto-verso	0,30	0,31	0,31	0,31
- Impression en couleur A4 recto	0,40	0,42	0,42	0,42
- Impression en couleur A4 recto-verso	0,50	0,52	0,52	0,52
<i>Associations (papier blanc)</i>				
- Impression en noir et blanc A3 recto	0,30	0,31	0,31	0,31
- Impression en noir et blanc A3 recto-verso	0,40	0,42	0,42	0,42
- Impression en couleur A3 recto	0,50	0,52	0,52	0,52
- Impression en couleur A3 recto-verso	0,60	0,63	0,63	0,63
<b>AFFICHAGE TEMPORAIRE</b>				
Caution	99,00	99,00	99,00	99,00
Nbre maximum de panneaux : 8				
Dimensions maximum des panneaux : 3m x 0,80 m				

> **Projet de délibération n°2025/12/01.8 relatif aux tarifs communaux 2026 – Produits touristiques**

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**FIXE** comme suit les tarifs applicables au cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

PRODUITS TOURISTIQUES	2023	2024	2025	2026
Tartan au mètre Hunting Stuart	40,00	43,00	43,00	43,00
Tartan Auld Alliance			60,00	60,00
Mug quadrichromie	4,50	4,50	4,50	4,50
Carnet A6	4,00	4,00	4,00	4,00
Mini crayon	0,50	0,50	0,50	0,50
Sac tissu coton	2,50	2,50	2,50	2,50
Verres	8,00	8,00	8,00	8,00
Album à colorier		8,50	8,50	8,50
Carte à colorier		2,00	2,00	2,00
<b>Jouets</b>				
Figurine	9,00	9,00	9,00	9,00
<b>Produits personnalisés Aubigny</b>				
Porte clefs vache	5,00	5,00	5,00	5,00
Badges	2,00	2,00	2,00	2,00
Magnets	2,00	2,00	2,00	2,00
Pièces souvenir	2,00	2,00	2,00	2,00
Pin's drapeaux français-écossais	3,00	3,00	3,00	3,00
Gourde	7,00	7,00	7,00	7,00
Assiette mignardises (Sauloire et Sologne)	16,00	16,00	16,00	16,00
<b>Produits personnalisés FFE</b>				
Bracelet en tissu		1,00	1,00	1,00
Carnet de notes		5,00	5,00	5,00
Stylo 4 couleurs		3,50	3,50	3,50
Grand magnet et décapsuleur		3,00	3,00	3,00
Gourde		7,00	7,00	7,00
Essuie-verre		2,00	2,00	2,00
<b>Livres</b>				
BD Aubigny/Nère une cité écossaise au cœur du Berry	18,00	18,00	18,00	18,00
Livre « Le Prieuré de Ste Trinité »	25,00	25,00	25,00	25,00
Livre "Aubigny sur Nère Cité des Stuarts"	10,00	10,00	10,00	10,00
Quand le chardon d'Ecosse sauva le lys de France	23,00	23,00	23,00	23,00
Histoire de l'Ecosse - Des origines à 2013	12,90	12,90	12,90	12,90
Marie Stuart	8,20	8,20	8,20	8,20
La guerre de cent ans	9,00	10,00	10,00	10,00
Monsieur et Madame en Ecosse	2,90	2,90	2,90	2,90
Livre poésies Annales des cinq sens	15,00	15,00	15,00	15,00
Guide du porteur de kilt	15,00	15,00	15,00	15,00
Le Monstre du Loch Ness, qui est Nessie ?		5,00	5,00	5,00
Les fantômes au Loch Ness de Jaques Duquennoy		5,50	5,50	5,50
Bienvenue dans le Loch Ness Bus			15,50	15,50
Histoires Celtiques - Légendes et contes merveilleux d'Irlande, Écosse, Bretagne et Pays de Galles			24,90	24,90

> Projet de délibération n°2025/12/01.9 relatif aux tarifs communaux 2026 – Centre d'interprétation de l'Auld Alliance

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

FIXE comme suit les tarifs applicables au cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

CIAA	2023	2024	2025	2026
<b>DROITS D'ENTREE</b>				
Tarif plein :	5,00	5,00	5,00	5,00
Tarif réduit réservé aux :	3,00	3,00	3,00	3,00
- 12/18 ans				
- Groupes à partir de 10 personnes				
- Scolaires				
- Etudiants, demandeurs d'emploi				
- Détenteurs carte RSA				
- Pass Jacques Cœur, Pass Yep's				
- Pass Culture, CNAS				
- Albiens sur justificatif de domicile				
Enfants moins de 12 ans accompagnés				
Journalistes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Journée du patrimoine				
Atelier avec intervenant incluant visite CIAA	5,00	5,00	5,00	7,00
Atelier organisé en interne				Gratuit
<b>ESCAPE GAME</b>				
Enfant moins de 11 ans (avec accompagnateur adulte)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Enfant de 11 à 18 ans	10,00	10,00	10,00	10,00
Adulte	15,00	15,00	15,00	15,00
Escape game le Fantôme du Château			5,00	5,00

> **Projet de délibération n°2025/12/01.10 relatif aux tarifs communaux 2026 – Cinéma**

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

FIXE comme suit les tarifs applicables au cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

	2023	2024	2025	2026
<b>DROITS D'ENTREE</b>				
Tarif normal	7,00	7,00	7,00	7,00
Tarif réduit	5,50	5,50	5,50	5,50
- le lundi pour tout public				
- tous les jours pour les plus de 65 ans, les moins de 18 ans, les étudiants, les chômeurs sur présentation de leur carte, les résidents du foyer Anais, Yep's, Pass Culture, CNAS				
Carte d'abonnement 10 entrées (validité 1 an)	55,00	55,00	55,00	55,00
Tarif scolaire (groupes)	2,50	2,50	2,50	2,50
Ecole et cinéma		2,50	2,50	2,50
Collège et cinéma	2,80	2,80	2,80	2,80
Tarif moins de 14 ans, séances 1, 2, 3 ciné	4,00	4,00	4,00	4,00
Tickets CE	5,50	5,50	5,50	5,50
Dispositif pour comités d'entreprises, comités d'œuvres sociales etc... (validité 1 an)				
Séance spéciale	4,00	4,00	4,00	4,00
Manifestations exceptionnelles diverses	3,00	3,00	3,00	3,00
Printemps au cinéma, fête du cinéma...	5,00	5,00	5,00	5,00
Project. exceptionnelles au profit d'un public déterminé : - écoles, associations	3,00	3,00	3,00	3,00
<b>LOCATION DE LA SALLE</b>				
<b>Salle + sonorisation + vidéo</b>				
Albiens (journée)	210,00	300,00	300,00	300,00
Non Albiens (journée)	260,00	350,00	350,00	350,00
Albiens (1/2 journée)		165,00	165,00	165,00
Non Albiens (1/2 journée)		192,50	192,50	192,50

> **Projet de délibération n°2025/12/01.11 relatif aux tarifs communaux 2026 – Bibliothèque**

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

FIXE comme suit les tarifs applicables au cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

	2023	2024	2025	2026
<b>PENALITE</b>				
Documents et jeux détériorés ou perdus	Rachat au prix du neuf	Rachat au prix du neuf	Rachat au prix du neuf	Rachat au prix du neuf

> **Projet de délibération n°2025/12/01.12 relatif aux tarifs communaux 2026 – Droits de place**

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

FIXE comme suit les tarifs applicables au cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

	2023	2024	2025	2026
Droit de place pour les commerçants non sédentaires abonnés (éventaire ou camion magasin)	1,15 le ml	1,15 le ml	1,15 le ml	1,15 le ml
Droit de place pour les commerçants non sédentaires non abonnés (éventaire ou camion magasin)	1,45 le ml	1,45 le ml	1,50 le ml	1,50 le ml
Droit de place minimum d'encasement - abonnés - non abonnés	4,00 5,00	4,00 5,00	4,00 5,00	4,00 5,00
Droit de place pour les véhicules de vente hors marché (camion d'outillage)	95,00 Forfait par jour d'occupation	100,00 Forfait par jour d'occupation	100,00 Forfait par jour d'occupation	100,00 Forfait par jour d'occupation
Droit de place pour les véhicules de vente hors marché (tous véhicules sauf camion d'outillage)	20,00 Forfait par jour d'occupation	20,00 Forfait par jour d'occupation	20,00 Forfait par jour d'occupation	20,00 Forfait par jour d'occupation
Droit de place pour les commerçants ambulants (hors camion d'outillage) stationnant place du Mail Guichard devant la maison du gardien Branchement électrique compris	17,00 Forfait par jour d'occupation	17,00 Forfait par jour d'occupation	18,00 Forfait par jour d'occupation	18,00 Forfait par jour d'occupation
Droit de branchement (comprend l'acquiescement par la ville de la consommation de l'intéressé sur le marché - forfait par marché payable au mois ou par marché) - pour l'éclairage seul - pour les installations professionnelles (nécessitant production de chaud ou de froid)	2,15 3,25	2,25 3,40	2,25 3,40	2,25 3,40
Droit de place pour les fêtes foraines - par métier - par caravane	25,00/jour occup 5,00/jour occup	40,00/semaine occup 5,00/jour occup	40,00/semaine occup 5,00/jour occup	40,00/semaine occup 5,00/jour occup
Droit de place pour cirque ou attraction sous chapiteau	160,00 1er j d'occup 70,00 /jour supplém	170,00 1er j d'occup 75,00 /jour supplém	170,00 1er j d'occup 75,00 /jour supplém	170,00 1er j d'occup 75,00 /jour supplém
Caution : - cirques - manèges	1 000,00 300,00	1 000,00 300,00	1 000,00 300,00	1 000,00 300,00

> **Projet de délibération n°2025/12/01.13 relatif aux tarifs communaux 2026 – Enseigne, bus communal, reproduction droit des sols**

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

FIXE comme suit les tarifs applicables au cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

	2023	2024	2025	2026
<b>Enseignes pour activités du centre ville</b>				
Enseigne complète	753,00	753,00	753,00	753,00
Enseigne sans potence	572,00	572,00	572,00	572,00
Potence	181,00	181,00	181,00	181,00
Coque seule	110,00	110,00	110,00	110,00
La paire de coques	210,00	210,00	210,00	210,00
<b>Reproduction autorisation du droit des sols</b>				
	40,00	40,00	41,00	41,00

> **Projet de délibération n°2025/12/01.14 relatif aux tarifs communaux 2026 – Droits de terrasse**

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

FIXE comme suit les tarifs applicables au cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

	2023	2024	2025	2026
<b>Redevance d'occupation</b>				
Aubigny intra-muros (le m <sup>2</sup> )	14,00	14,00	14,00	14,00
Aubigny extérieur (le m <sup>2</sup> )	10,00	10,00	10,00	10,00
<b>Branchement électrique effectué sur une armoire installée sur le domaine public pour l'exploitation de terrasse de café ou de restaurant (par jour d'utilisation)</b>				
	2,30	2,40	2,40	2,40

> **Projet de délibération n°2025/12/01.15 relatif aux tarifs communaux 2026 – véhicule pour le transport de personnes à mobilité réduite**

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**FIXE** comme suit les tarifs applicables au cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

	2023	2024	2025	2026
<b>Tarif d'utilisation du véhicule (hors usage par le CCAS et la commune)</b>				
<b>A la journée</b>	25,00	26,50	27,00	27,50
<b>Bénéficiaires de l'usage du véhicule :</b>				
personnes à mobilité réduite, de personnes handicapées en fauteuil roulant, associations spécialisées s'occupant de personnes à mobilité réduite, maisons de retraite, foyers logemnets.				
<b>Zone géographique des bénéficiaires :</b>				
Territoire du Syndicat de Pays Sancerre Sologne				
<b>Zone d'utilisation du véhicule :</b>				
Territoire national uniquement				
<b>Durée d'utilisation :</b>				
10 jours maximum d'affiliée				

Versement d'une caution correspondant à la franchise appliquée par l'assureur de la commune.

Formalité de mise à disposition par le CCAS : passation d'un contrat avec l'utilisateur.

> **Projet de délibération n°2025/12/01.16 relatif aux tarifs communaux 2026 – Salle de spectacle La Forge**

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**FIXE** comme suit les tarifs applicables au cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

	2023	2024	2025	2026
<b>LOCATIONS</b>				
Location de la salle pour spectacle d'une compagnie extérieure/jour	10 % des recettes avec un minimum de 200 € et un maximum de 765 €	10 % des recettes avec un minimum de 200 € et un maximum de 800 €	10 % des recettes avec un minimum de 200 € et un maximum de 800 €	10 % des recettes avec un minimum de 200 € et un maximum de 800 €
Location de la salle/jour	765,00	800,00	800,00	800,00
Caution	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>SPECTACLES</b>				
<b>Catégories</b>				
Plein tarif	10,00	10,00	10,00	10,00
Tarif comités d'entreprises	9,00	9,00	9,00	9,00
Tarif réduit				
- 12/18 ans, chômeurs, étudiants	5,00	5,00	5,00	5,00
- carte off Avignon				
- spectacle jeune public				
- foyer Anaïs, Yep's, Pass Culture				
- partenariat COS				
Tarif exceptionnel spectacle			13,00	13,00
Tarif exceptionnel spectacle			15,00	15,00

**> Projet de délibération n°2025/12/02 relatif aux tarifs communaux 2026 – Salle de spectacle La Forge**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 concernant l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales,

**VU** la délibération n°2024/12/06 du 17 décembre 2024 fixant l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église communale.

**CONSIDERANT** la revalorisation à compter du 1er janvier 2024 du plafond indemnitaire annuel pour un montant maximal de 503.42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**DECIDE** de fixer l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église communale à 503.42 €,

**DECIDE** d'allouer annuellement cette indemnité au prêtre résidant sur la commune, qui assure les fonctions de gardiennage de l'église communale,

**AUTORISE** Madame le Maire à verser cette indemnité, à ce montant, pour l'année 2025.

**> Projet de délibération n°2025/12/03 relatif à la subvention à l'école de musique – solde de subvention 2025**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du 24 avril 2019 approuvant les termes de la nouvelle convention-cadre avec l'école de musique fixant les modalités de calcul de la subvention communale,

**VU** la délibération du 27 février 2025 fixant la subvention prévisionnelle 2025 attribuée à l'école de musique.

**CONSIDERANT** qu'un premier acompte a été versé en mars 2025 pour un montant de 18 891.02 €, le forfait jeune en avril 2025 pour un montant de 4 140 € et enfin un deuxième acompte en juillet 2025 pour un montant de 18 891.02 € soit un total de 41 922.04 €,

**CONSIDERANT** qu'il convient désormais de fixer le solde de la subvention 2025 à verser à l'école de musique qui s'établit de la manière suivante au vu du bilan financier 2024-2025 fourni par l'association :

- Part de la charge de l'emploi de direction (avec charges) :

58 062,98 € x 75% (déduction faite des remboursements CPAM) = 41 856,42 € (contre 44 505,75 € prévus)

- Forfait jeune musiciens albinien :

22 jeunes albiens x 180 € = 3 960 € (contre 4 140 € prévus)

**TOTAL : = 45 816,42 €**

Ce montant de 45 816,42 € est inférieur au montant des recettes « cotisations et produits des cours » de l'année apparaissant au compte de résultats.

Le montant des deux acomptes versés en 2025 ainsi que le forfait jeune représente 41 922.04 €.

Il est donc proposé de fixer comme suit le montant du solde à verser pour la subvention 2025 : 45 816,42 € - 41 922,04 € = 3 894,38 €

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à l'exception de Madame Catherine DOGET qui ne prend pas part au vote :**

**ACTE** le solde de la subvention 2025 tel que détaillé ci-dessus,

**PRECISE** que la détermination de la subvention prévisionnelle interviendra ultérieurement début 2026

**> Projet de délibération n°2025/12/04 relatif à l'acquisition et à la pose d'un columbarium – demande de subvention DETR**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que la ville d'Aubigny-sur-Nère possède actuellement 6 monuments de columbarium, situés dans le nouveau cimetière, composés chacun de 11 cases.

A ce jour, toutes les cases sont concédées. Reste une case pour un dépôt provisoire et 7 cases arrivées à échéance en attente d'un éventuel renouvellement par les familles ou d'être reprise par la commune.

Le projet consiste donc à l'acquisition et l'installation d'un nouveau monument, dans la partie nouvellement végétalisée du vieux cimetière.

Ce monument est différent des 6 autres afin de pouvoir aménager un espace cinéraire dans l'ancien cimetière qui permettrait de casser la perspective d'alignement actuelle. Il est octogonal, composé de 10 cases en granit CHINA RED/NOIR pour un montant de 9 629,17 € HT €, pose comprise.

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** l'opération d'acquisition et de pose d'un columbarium,

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération tel que :

	Montant HT	Financeurs	Montants en € HT	Opération
Fourniture et pose d'un columbarium	9 629,17 €	DETR Thématique 63	3 370,21 €	35,00 %
		Autofinancement	6 258,96 €	65,00 %
<b>TOTAL</b>	9 629,17 €		9 629,17 €	100,00 %

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR – Mesure 63, pour un montant de 3 370,21 €,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération,

**DECIDE** d'inscrire les dépenses et recettes au budget primitif 2026.

**Madame le Maire précise que le nouveau columbarium serait installé dans l'ancien cimetière, dans le carré récemment végétalisé. Un cheminement, bien intégré, sera réalisé pour y accéder.**

**> Projet de délibération n°2025/12/05 relatif aux travaux de voirie et de végétalisation de la rue des Stuarts – demande de subvention DETR pour l'opération globale, la tranche ferme avec option n°1 et la tranche optionnelle 1**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que la rue des Stuarts, est une route départementale très fréquentée située en centre-ville, longeant pour partie les Grands Jardins. Elle évolue dans un quartier d'habitations où les constructions se sont déployées de part et d'autre de la route départementale sur laquelle se raccordent des voies secondaires. Empruntée par la RD 21 conduisant à Concessault ou Blancafort (RD30), la rue des Stuarts constitue une voie d'entrée d'Aubigny-sur-Nère et une rue structurante de tout un quartier avec la desserte de plusieurs rues et impasses.

La commune souhaite engager le réaménagement de la rue en raison de la dégradation des revêtements (dont le tapis de roulement de la route départementale), de problèmes d'inondations subis par plusieurs riverains et de la volonté de recomposer l'espace public pour un meilleur partage entre tous les usagers.

La conservation de places de stationnement est souhaitée, associée à une végétalisation des lieux pour les bienfaits qu'elle prodigue (embellissement, ombrage, désimperméabilisation des sols).

Par ailleurs, par son statut de route départementale et de porte d'entrée dans la ville, la rue des Stuarts accueille un trafic de transit et connaît fréquemment des excès de vitesse d'automobilistes. Le projet devra alors intégrer des dispositifs de ralentissement.

Enfin, les terrains situés de part et d'autre de la rue des Stuarts sont presque tous bâtis, mais ce changement d'usage des terres engendre des problématiques d'inondations lors de fortes pluies en raison d'une très faible pente naturelle du terrain et de la quasi-absence d'ouvrages de régulation sur le quartier (seul le Clos de l'Orme Buisson dispose d'un bassin de rétention).

Les différentes études réalisées conduisent à proposer la création d'un ouvrage de régulation dans l'une des contre allées des Grands Jardins.

Le projet consiste donc au réaménagement, à la requalification et à la végétalisation de la rue des Stuarts :

- Tranche ferme : de l'Avenue de la Grange des Dîmes au Clos de l'Orme Buisson, avec option n°1 incluse : gestion des eaux pluviales en provenance de l'allée du Printemps sur la contre allée des grands jardins.
- Tranche optionnelle 1 : du Clos de l'Orme Buisson à la rue St Marc.

Ce projet permettra de répondre aux enjeux d'aménagement suivants :

- Mettre en valeur cette porte d'entrée de la commune d'Aubigny en s'appuyant sur les Grands Jardins, le bâti ancien et rompre avec l'esprit d'une « rue de lotissement »,
- Unifier le quartier par un aménagement des espaces publics simple mais corrigeant l'hétérogénéité des constructions et clôtures,
- Limiter l'imperméabilisation des sols pour réduire le volume d'eaux pluvial à collecter et évacuer au regard des faibles pentes,
- Garantir un cheminement piéton sans obstacles,
- Identifier les entrées des rues secondaires dans la multitude des accès privés,
- Maintenir du stationnement ponctuel, contribuant au ralentissement des automobilistes,
- Composer avec les nombreux réseaux souterrains.

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** l'opération de travaux de voirie et de végétalisation de la rue des Stuarts,

**APPROUVE** la réalisation de l'opération en tranches avec une tranche ferme dont une option et une tranche optionnelle 1,

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération globale tel que :

	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	Opération
Maitrise d'œuvre	80 610,00 €	DETR Thématique 71	557 927,48 €	30,41 %

Relevés topographique	4 290,00 €	Autofinancement	1 277 026,02 €	69,59 %
Inspections caméras ITV	6 320,01 €			
CT/SPS (estimation)	15 000,00 €			
Travaux Tranche Ferme et option 1	1 167 676,77 €			
Travaux Tranche Optionnelle 1	561 056,72 €			
<b>TOTAL</b>	<b>1 834 953,50 €</b>		<b>1 834 953,50 €</b>	<b>100 %</b>

**APPROUVE** le plan de financement correspondant à la tranche ferme avec option tel que :

	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	Opération
Maitrise d'œuvre	54 448,20 €	DETR Thématique 71	350 000,00 €	28,21 %
Relevés topographique	4 290,00 €	Autofinancement	890 874,98 €	71,79 %
CT/SPS (estimation)	10 000,00 €			
Inspections caméras ITV	4 460,01 €			
Travaux Tranche Ferme et option 1	1 167 676,77 €			
<b>TOTAL</b>	<b>1 240 874,98 €</b>		<b>1 240 874,98 €</b>	<b>100 %</b>

**APPROUVE** le plan de financement correspondant à la tranche optionnelle tel que :

	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	Opération
Maitrise d'œuvre	26 161,80	DETR Thématique 71	207 927,48 €	35,00 %
Inspections caméras ITV	1 860,00 €	Autofinancement	386 151,04 €	65,00 %
CT/SPS (estimation)	5 000,00 €			
Travaux Tranche Optionnelle 1	561 056,72 €			
<b>TOTAL</b>	<b>594 078,52 €</b>		<b>594 078,52 €</b>	<b>100 %</b>

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR – Mesure 71,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération,

**DECIDE** d'inscrire les dépenses en section d'investissement et recettes aux budgets primitifs 2026, 2027 et 2028.

Madame le Maire présente le plan du projet et précise que la voirie concernée est très longue et complexe avec de nombreux réseaux de part et d'autre avec une très faible pente. La voirie et les réseaux sont en très mauvais état. La question des eaux de toiture de l'école, de la crèche, de la cantine et du parking notamment sont un sujet épineux, et l'option envisagée permettrait de collecter ces eaux-ci, dans une cuve enterrée le long des Grands Jardins afin de temporiser le flux en cas de pluies importantes.

Madame le Maire informe qu'une réunion avec les riverains est programmée le mercredi 17 décembre 2025.

Madame le Maire précise les travaux nécessaires en matière de réseau d'eaux usées et notamment le sujet des tabourets en passage libre.

Monsieur Faure demande des précisions sur l'option.

Madame le Maire précise que celle-ci est bien chiffrée à hauteur de 83 150 € HT et est comprise avec la tranche ferme.

Madame le Maire rappelle que plusieurs zones avec des problématiques d'inondations en cas de fortes pluies sont concernées, à commencer par la Rue des Stuarts, mais également Marguerite Audoux, Pierre Rateau ou encore La Maladrerie. Elle précise qu'une étude est en cours par le SMABS sur les eaux de ruissellement.

> **Projet de délibération n°2025/12/06 relatif aux travaux de rénovation énergétique et d'aménagement d'un bâtiment public pour la création d'un pôle social et de services publics, siège de la Maison France Services, en centre-bourg d'Aubigny-sur-Nère – actualisation du plan de financement**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2024 approuvant l'opération de travaux de rénovation énergétique et d'aménagement d'un bâtiment public pour la création d'un pôle social et de services publics, siège de la Maison France Services, en centre-bourg d'Aubigny-sur-Nère, le plan de financement de l'opération ainsi que les sollicitations de subventions auprès des financeurs.

**CONSIDERANT** que la commune d'Aubigny-sur-Nère a réalisé en 2021, un plan guide pour la revitalisation de centre-ville. L'acquisition et la rénovation d'un bâtiment vacant (anciennement JUDEAU) en cœur de ville avait été préconisé pour l'installation d'un service public.

Par ailleurs, la commune Aubigny-sur-Nère a été labellisée Petite ville de demain en novembre 2020. Son intégration dans ce programme d'appui gouvernemental est une reconnaissance de ces fonctions de centralité, essentielles pour toute la population du territoire intercommunal. Il est en effet primordial que la commune d'Aubigny-sur-Nère ait les moyens de conforter ses services structurants, requalifier ses espaces publics, mener des actions structurantes sur l'habitat, la mobilité et le commerce afin de redynamiser la commune et le territoire dans son ensemble pour soutenir son attractivité.

**CONSIDERANT** que la commune a collaboré avec l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) dans le cadre du projet de reconversion d'une friche commerciale en centre-bourg, située au 2B Place Adrien Arnoux, en équipement public. Dans ce cadre une convention de portage foncier avait été signée avec l'EPFLI Foncier Cœur de France.

**CONSIDERANT** que la commune a procédé au rachat du bâtiment à l'EPFLI en début d'année 2025 pour mener son projet de rénovation énergétique et d'aménagement de cet ancien local commercial, d'une contenance de 206 m<sup>2</sup> par étage, afin d'y installer le siège de la Maison France Services (actuellement situé avenue du 8 mai 1945) et de créer un pôle social et de services publics, qui comprendra notamment le CCAS, un espace dédié à l'inclusion numérique, un pôle habitat etc...

**CONSIDERANT** qu'en octobre 2023, la commune a candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Banque des territoires « Lieux innovants, Lieux accueillants », destiné à accompagner les collectivités dans la rénovation, l'adaptation, la transformation et/ou le développement des Maison France services.

**CONSIDERANT** que la commune a été lauréate de cet Appel à Manifestation d'Intérêt pour la délocalisation de la Maison France Services, la commune d'Aubigny-sur-Nère a pu bénéficier d'un accompagnement concernant l'aménagement du futur local (sur le rez-de-chaussée et l'étage), avec une réflexion sur les services proposés, la définition des espaces, leurs fonctionnalités, incluant l'acquisition de mobiliers modernes et innovants répondant aux attentes des usagers, incorporant les solutions techniques nécessaires à la confidentialité et à la sécurité des lieux.

**CONSIDERANT** que parallèlement, la commune a procédé à la réalisation d'une étude énergétique destinée à réaliser les travaux nécessaires à un fonctionnement optimal de la structure, en réduisant au maximum les consommations et les impacts énergétiques sur l'environnement.

**CONSIDERANT** que la Maison France Services et ce pôle social et de services publics sont indispensables à l'accompagnement de la population dans les démarches administratives notamment, mais également dans un apprentissage de l'autonomie vers le numérique. Ce projet contribue à améliorer la qualité du service public par son emplacement stratégique, en centre-bourg à proximité immédiate des commerces.

**CONSIDERANT** qu'un projet comprenant les travaux de rénovation, et les aménagements a donc été établi. Les travaux de rénovation énergétiques prévus dans cette opération sont les suivants :

- Isolation des murs
- Isolation des plafonds
- Remplacement des menuiseries
- Mise en place d'une ventilation double flux
- Remplacement de l'éclairage par des luminaires de type LEDs
- Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau avec la mise en place de radiateurs acier avec robinets thermostatiques et de deux ballons ECS électriques

Parallèlement à cette rénovation énergétique, des travaux de rénovation globale seront menés : création d'une nouvelle façade en harmonie avec le front bâti de la place dans un souci d'homogénéisation et de préservation de la qualité architecturale et patrimoniale des lieux, création d'un patio, électricité générale du bâtiment, mise en peintures, aménagement des espaces de bureaux, d'attente et d'accueil des visiteurs...

Le détail des travaux prévus dans le cadre du projet d'aménagement sont les suivants :

- Ouvertures en façade – création de la trémie pour puits de lumière patio
- Trémie d'escalier et cage d'ascenseur
- Ravalement de la façade et création d'une nouvelle façade sur la place du Marché
- Raccord de toiture avec le patio nouvellement créé dans le projet d'aménagement
- Menuiseries extérieures et intérieures
- Faux plafonds, isolation, plâtrerie
- Métallerie (garde-corps, main-courante escalier...)
- Ascenseur et escalier
- Plomberie, chauffage et électricité
- Sols et finitions murs
- Aménagements extérieurs VRD

L'opération et le plan de financement de l'opération ont été approuvés par délibération n°2024/12/13 en date du 17 décembre 2024.

**CONSIDERANT** l'arrêté 2025-0466 en date du 14 avril 2025, portant attribution de subvention au titre de la DETR 2025, pour un montant de 272 158,00 €,

**CONSIDERANT** les résultats de la consultation des entreprises et la décision de la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée qui s'est réunie en date du 5 décembre 2025, attribuant les marchés de travaux comme suit :

LOTS	Entreprise retenue	Montants en € HT
Lot 1 : MACONNERIE / VRD / ESPACES VERTS	PERADON	114 447,19 €
Lot 2 : CHARPENTE / COUVERTURE	ELVIN	65 000,00 €

Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES – DEVANTURES	ALVES	132 000,00 €
Lot 4 : MENUISERIES INTERIEURES	ELVIN	44 800,00 €
Lot 5 : PLATRERIE ISOLATION FAUX PLAFOND	BIDET	79 802,26 €
Lot 6 : COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES	CEBAT 2	41 892,16 €
Lot 7 : CHAUFFAGE / VMC / PLOMBERIE	GALLIER	110 000,00 €
Lot 8 : CARRELAGE FAIENCE	SOLS DU BERRY	17 270,00 €
Lot 9 : PEINTURES SOLS SOUPLES	ASSELINE	26 000,00 €
Lot 10 : ELEVATEUR	ARATAL ATTRACTIVE MOBILITY	25 551,64 €
<b>TOTAL TRAVAUX en € HT</b>		<b>656 763,25 €</b>
<b>Aléas 10%</b>		<b>65 673,33 €</b>
<b><u>TOTAL TRAVAUX DONT ALEAS 10%</u></b>		<b><u>722 439,58 €</u></b>

**CONSIDERANT** qu'il convient d'actualiser les dépenses globales de l'opération et les subventions acquises et/ou sollicitées dans un nouveau plan de financement,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** le plan de financement actualisé de l'opération de travaux de rénovation énergétique et d'aménagement d'un bâtiment public pour la création d'un Pôle Social et de services publics, siège de la Maison France Services, en centre-bourg d'Aubigny-sur-Nère, comme suit :

Dépenses	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	Opération
Maitrise d'œuvre	53 290,82 €	DETR Thématique 31	272 158,00€	34,58 %
CT	4 895,00 €	REGION CENTRE-VAL DE LOIRE CRST 2022-2028 Mesure 35	73 500,00 €	9,34 %
SPS	2 744,00 €	SDE18	5 591,00 €	0,71 %
Cluses Sociales	3 675,00 €	Autofinancement	435 795,40 €	55,37 %
Travaux dont aléas 10%	722 439,58 €			
<b>TOTAL</b>	<b>787 044,40 €</b>		<b>787 044,40 €</b>	<b>100 %</b>

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028, Mesure 35, pour un montant de 73 500,00 €,

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du SDE18 pour un montant de 5 591,00 €,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération,

**DECIDE** d'inscrire les dépenses et recettes au budget primitif 2026

**Madame le Maire** revient sur les travaux qui vont être réalisés et notamment le travail sur la façade et la création d'un patio. Elle informe qu'une réunion aura lieu début janvier, puis suivra une phase de préparation de chantier d'un mois. Les travaux démarreront en février 2026.

**> Projet de délibération n°2025/12/07** relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Stuart Harmonie

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que l'association Stuart Harmonie, orchestre d'harmonie amateur, est une association albinienne très active. Composé d'une cinquantaine de musiciens bénévoles Stuart Harmonie contribue activement à la vie culturelle locale par ses concerts, animations et partenariats.

**CONSIDERANT** que l'association a fait part à la commune d'un projet exceptionnel pour l'association en 2026. Il s'agit d'une participation à une tournée en Ecosse dans le cadre du jumelage entre Aubigny-sur-Nère et Haddington, avec 2 concerts, l'un à Haddington et l'autre à Edimbourg. Stuart Harmonie souhaite porter haut les couleurs de l'amitié franco-écossaise par le langage universel de la musique.

**CONSIDERANT** l'importance de ce projet, des chiffrages prévisionnels transmis et de l'impact positif pour la commune.

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la 9<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle à l'association Stuart Harmonie d'un montant de 2 000 €

**Madame le Maire** précise que le voyage serait du 23 au 25 mai et qu'ils partiraient à 40 personnes. Il est important que les associations se saisissent du sujet de la vieille alliance et l'histoire d'Aubigny-sur-Nère.

**> Projet de délibération n°2025/12/08** relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des commerçants d'Aubigny-sur-Nère

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que l'association des commerçants d'Aubigny-sur-Nère est active et propose notamment divers événements pour animer le centre-ville.

**CONSIDERANT** que les commerçants de la rue du Charbon ont fait part de leur projet d'installation de jardinières qui viendront orner la rue du Charbon.

**CONSIDERANT** l'intérêt de ce projet, notamment en matière d'embellissement de la commune,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle à l'association des commerçants d'Aubigny-sur-Nère d'un montant de 600 €

**Madame le Maire** précise que les commerçants rue du Charbon souhaitent faire réaliser les bacs par Isa Group pour ensuite y planter de petits arbustes. Une attention particulière sera portée à leur positionnement afin de maintenir la circulation des véhicules.

**> Projet de délibération n°2025/12/09** relatif à la décision modificative de crédits n°5 sur le budget principal

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération en date du 27 mars 2025 approuvant le budget,  
VU la délibération en date du 24 juillet 2025 approuvant une décision modificative n°1 sur le budget principal,  
VU la délibération en date du 17 septembre 2025 approuvant une décision modificative n°2 sur le budget principal,  
VU la délibération en date du 13 novembre 2025 approuvant une décision modificative n°3 sur le budget principal,

**CONSIDERANT** que la décision modificative n°4 sur le budget principal est en réalité un certificat administratif de virements de crédits – fongibilité de crédits, signé par Madame le Maire le 2 décembre 2025,

**CONSIDERANT** que la nécessité de procéder à des opérations d'ordre (écritures comptables) et non à des mouvements réels de crédits, visant à amortir des subventions perçues à savoir :

- Une subvention de la CARSAT pour le financement de l'acquisition du véhicule d'accompagnement social (15 000 € sur 8 années soit 1875 € par an)
- Un fonds de concours de la Communauté de communes Sauldre et Sologne, destiné à des travaux d'éclairage dans la zone d'activité du Guidon (1 459,47 € sur 5 années soit 292 € par an (étant entendu que nous devons prendre en compte 2024 et 2025 soit 292 € x 2 soit 584 €)

Ces opérations s'équilibrent naturellement : les recettes de fonctionnement générées financent directement les dépenses d'investissement correspondantes.

**CONSIDERANT** la nécessité d'ajuster le budget,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** la décision modificative de crédits n°5 telle que présentée ci-dessous :

Ss	Réel/ordres	Ch.	Cptes	Fn	Objet	Dépenses	Recettes
RF	Ordre	042	777	410	Amortissement subvention du véhicule social		1 875.00
RF	Ordre	042	777	512	Amortissement fonds de concours Cté Cnes pour ZA guidon		584.00
DF	Ordre	023	023	01	Virement vers la section d'investissement	2 459.00	
<b>Section de fonctionnement</b>						<b>2 459.00</b>	<b>2 459.00</b>
RI	Ordre	021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		2 459.00
DI	Ordre	040	13918	410	Amortissement subvention du véhicule social	1 875.00	
DI	Ordre	040	139151	512	Amortissement fonds de concours Cté Cnes pour ZA guidon	584.00	
<b>Section d'investissement</b>						<b>2 459.00</b>	<b>2 459.00</b>

**Madame le Maire** précise que la décision modificative de crédits n°4 est un certificat administratif de virement de crédits. Cette décision modificative n°5 fait suite à une demande de la trésorerie d'amortir certaines subventions dont une subvention de la Carsat pour le financement de l'acquisition du véhicule d'accompagnement social et le fonds de concours versé par la Communauté de communes pour les travaux d'éclairage de la zone d'activité du Guidon. L'opération est équilibrée en dépenses et en recettes.

#### Informations diverses

1. **Madame le Maire** informe être allée au Congrès des Maires, dans le cadre de Bourges 2028 pour présenter le sujet des villes matrices.
2. **Madame le Maire** revient sur l'organisation du festival Filmer l'Art et l'Architecture (F'A'A). Il y a eu environ 700 entrées avec des films proposés de grande qualité.
3. **Madame le Maire** informe s'être déplacée à Paris avec François Gresset, le Directeur des Services Techniques Olivier Charpentier et le responsable du service fleurissement et espaces verts Alexandre Pillet-Guyot pour récupérer le prix décerné dans le cadre du label Villes et Villages Fleuris.
4. **Madame le Maire** revient sur l'organisation du Téléthon, qui a été une réussite. Elle rappelle la présence à nouveau de nos amis allemands sur cet événement.

Madame BUREAU précise ne pas encore avoir de chiffre définitif à annoncer. Des rentrées doivent encore être intégrées. Elle espère également pouvoir refaire quelques animations comme la vente de soupes en ce début d'année 2026. A ce titre elle remercie vivement Isa Group qui a fourni tous les légumes nécessaires à la préparation des soupes.

Madame le Maire tient également à remercier Les Racassons pour leur mobilisation. Elle rappelle l'importance du Téléthon qui permet de récolter des fonds pour soutenir la recherche

Madame BUREAU rappelle que cet évènement est contrôlé régulièrement par la Cour des Comptes et qu'il est très bien noté.

Madame SANCHEZ indique s'être rendue au collège avec Madame GELOTTE car les collégiens avaient réalisé une action pour le Téléthon, une banderole avec des origamis contenant des messages qui étaient mis en vente.

Madame le Maire clôture en remerciant toutes les personnes qui se mobilisent et s'investissent dans cet évènement fédérateur.

Monsieur FAURE ajoute que 12% de la population française a des problèmes au cerveau. Les études prouvent que d'ici 2030 ce sont 30% de français qui seront concernés.

5. Madame le Maire indique que la prochaine distribution en boîte aux lettres aura lieu fin décembre et comprendra la carte d'invitation aux vœux qui se tiendra le lundi 12 janvier 2026, le programme des animations séniors pour le premier semestre 2026 ainsi que le calendrier de collecte des ordures ménagères pour 2026 (document de la Communauté de communes Sauldre et Sologne).
6. Madame le Maire informe que la distribution des colis de Noël a débuté. Des cartes de vœux réalisées par les enfants de l'école des Grands Jardins ont été réalisées et incorporées aux colis. Ces cartes ont été très appréciées.
7. Madame le Maire présente le programme des Féeries de Noël. Elle rappelle l'exposition du GAS et le vernissage de l'exposition le vendredi 19 décembre à 18h00. Elle revient sur la volonté d'animer davantage devant la Galerie François 1<sup>er</sup>. A ce titre des décorations ont été installées ainsi que la boîte aux lettres du Père Noël.

Monsieur DUVAL revient sur la date du 20 décembre qui est importante avec la parade du Père Noël.

Monsieur FAURE rappelle que le marché de Noël organisé par le Rotary se déroule le samedi 20 et le dimanche 21 décembre 2025 et qu'un travail avec l'association des commerçants a été conduit pour participer plus largement à l'animation du centre-ville.

8. Monsieur TURPIN précise que les travaux de réfection de la RD 940 (portion rond-point Chazereau au chemin vert) avancent bien et sont presque terminés. Il précise que les bateaux des rues perpendiculaires seront repris afin que tout soit accessible, au plus tard fin février 2026.

#### Calendrier des prochaines réunions :

- ✓ Mercredi 17 décembre : réunion avec les riverains pour le projet de la rue des Stuarts.

#### Calendrier des prochaines manifestations :

- ✓ Du vendredi 12 au dimanche 28 septembre : Féerie de Noël - Pôle Culture et Animation de la Mairie d'Aubigny-sur-Nère – *Voir le programme*
- ✓ Le vendredi 12 septembre à 18h00 : Vernissage de l'exposition du GAS à la Galerie François 1<sup>er</sup>
- ✓ Le vendredi 12 septembre à 20h00 : Soirée d'exception proposée par la Micro-Folie : projection du ballet Le Parc d'Angelin Preljocaj et du ballet de Mozart par l'Opéra national de Paris – Pôle Culture et Animation de la Mairie d'Aubigny-sur-Nère – Galerie François 1<sup>er</sup>

- ✓ Du samedi 13 au lundi 22 décembre : 14 h 30 – 17 h 30 en semaine / 10 h 00 – 12 h 00 et 14 h 30 – 17 h 30 (week-end) - Exposition photographie, peinture et modélisme – Groupe Artistique des Stuarts – Galerie François 1<sup>er</sup>
- ✓ Le lundi 15 décembre à 14h00 : Atelier créatif (adultes) : création de pochettes cadeaux – Pôle Culture et Animation de la Mairie d'Aubigny-sur-Nère – Galerie François 1<sup>er</sup>
- ✓ Le mercredi 17 décembre de 14h à 18h : Concert Orgue de Barbarie – Devant la galerie François 1<sup>er</sup>
- ✓ Le mercredi 17 décembre à 17h30 : Visite historique aux lampions – Office de Tourisme Sauldre et Sologne
- ✓ Le vendredi 19 décembre : Journée du pull de Noël – Photo devant la galerie François 1<sup>er</sup> à 13h00
- ✓ Le vendredi 19 décembre de 14h à 16h : Atelier papotage « Souvenirs de Noël » - Centre Communal d'Action Sociale
- ✓ Le vendredi 19 décembre à partir de 18h00 : Soirée jeux de société – Service Culture et Animation de la Mairie d'Aubigny-sur-Nère – Bibliothèque
- ✓ Le samedi 20 décembre de 9h00 à 19h30 : Marché de Noël – Rotary Club Aubigny-Argent– Cour du château  
De 9 h 00 – 12 h 30 / 14 h 00 – 18 h 00 : Création de décorations de Noël – Galerie François 1<sup>er</sup>  
De 10 h 00 – 12 h 30 / 14 h 00 – 17 h 30 : Balades en calèche – Rendez-vous Place de la Résistance  
De 14 h 00 – 18 h 00 Visite du Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance  
A 15 h 00 : Théâtre La Maison La Nuit par la Compagnie Jeux de Vilains - Pôle Culture et Animation de la Mairie d'Aubigny-sur-Nère – Bibliothèque  
A 17h30 : Parade aux lampions du Père Noël – Rendez-vous sur le parvis de l'Office de Tourisme
- ✓ Le dimanche 21 décembre de 10h00 à 18h00 : Marché de Noël – Rotary Club Aubigny-Argent– Cour du château  
De 14 h 00 – 18 h 00 Visite du Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance
- ✓ Le lundi 22 décembre à 14h00 : Atelier culinaire (adultes et enfants) : réalisation de chocolats de Noël – Pôle Culture et Animation de la Mairie d'Aubigny-sur-Nère – Galerie François 1<sup>er</sup>
- ✓ Le lundi 22 décembre à 16h00 : Il était une fois Noël : contes théâtralisés et gourmands pour toute la famille – Pôle Culture et Animation de la Mairie d'Aubigny-sur-Nère – Château des Stuarts
- ✓ Le mardi 23 décembre à 17h00 : Il était une fois Noël : contes théâtralisés et gourmands pour toute la famille – Pôle Culture et Animation de la Mairie d'Aubigny-sur-Nère – Château des Stuarts
- ✓ Le mercredi 24 décembre de 10h à 17h : Déambulation en centre-ville par Saltab'and Co – Commerçants d'Aubigny
- ✓ Du vendredi 26 au dimanche 28 décembre : 14 h 30 – 17 h 30 en semaine / 10 h 00 – 12 h 00 et 14 h 30 – 17 h 30 (week-end) Exposition photographie, peinture et modélisme – Groupe Artistique des Stuarts – Galerie François 1<sup>er</sup>
- ✓ Le samedi 27 décembre à 11h00 : Lecture de contes écossais, en français et en anglais (pour les enfants) – Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance
- ✓ Le samedi 27 et le dimanche 28 décembre de 14h à 18h : Visite du Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance

#### Calendrier des prochaines instances :

- Prochain conseil municipal le jeudi 29 janvier 2026 puis le 19 février 2026 avec le Débat d'Orienta­tion Budgétaire (DOB).

Madame le Maire rappelle que s'agissant d'une année d'élection, nous avons jusqu'au 30 avril pour voter le budget.

**Madame le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée et précise que nous devons penser à nos commerçants notamment pour les achats de Noël.**

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 11 décembre 2025**

Le Maire,  
Laurence RENIER

Le Secrétaire de séance,  
Marie-France DORISON

N° délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
2025/12/01.1	7.1.8	Finances locales	Tarifs communaux 2026 – Cimetière	1414
2025/12/01.2	7.1.8	Finances locales	Tarifs communaux 2026 – Assainissement	1416
2025/12/01.3	7.1.8	Finances locales	Tarifs communaux 2026 – Salle des fêtes	1418
2025/12/01.4	7.1.8	Finances locales	Tarifs communaux 2026 – Salles Terrasses de la Nère	1420
2025/12/01.5	7.1.8	Finances locales	Tarifs communaux 2026 – Salles diverses	1422
2025/12/01.6	7.1.8	Finances locales	Tarifs communaux 2026 – Matériel et forfait nettoyage du bus	1424
2025/12/01.7	7.1.8	Finances locales	Tarifs communaux 2026 – Photocopies et affichage temporaire	1426
2025/12/01.8	7.1.8	Finances locales	Tarifs communaux 2026 – Produits touristiques	1428
2025/12/01.9	7.1.8	Finances locales	Tarifs communaux 2026 – Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance	1430
2025/12/01.10	7.1.8	Finances locales	Tarifs communaux 2026 - Cinéma	1432
2025/12/01.11	7.1.8	Finances locales	Tarifs communaux 2026 – Bibliothèque	1434
2025/12/01.12	7.1.8	Finances locales	Tarifs communaux 2026 – Droits de place	1435
2025/12/01.13	7.1.8	Finances locales	Tarifs communaux 2026 – Enseignes, bus communal, reproduction du droit des sols	1437
2025/12/01.14	7.1.8	Finances locales	Tarifs communaux 2026 – Droits de terrasse	1438
2025/12/01.15	7.1.8	Finances locales	Tarifs communaux 2026 – Véhicule pour le transport de personnes à mobilité réduite	1439
2025/12/01.16	7.1.8	Finances locales	Tarifs communaux 2026 – La Forge	1441
2025/12/02	7.10	Finances locales	Indemnité de gardiennage de l'église	1443
2025/12/03	7.5.2	Finances locales	Subvention à l'école de musique – solde de subvention 2025	1444
2025/12/04	7.5.1	Finances locales	Acquisition et pose d'un columbarium – demande de subvention DETR	1446
2025/12/05	7.5.1	Finances locales	Travaux de voirie et de végétalisation de la rue des Stuarts – Demande de subvention DETR pour l'opération globale, la tranche ferme avec option n°1 et la tranche optionnelle 1	1448
2025/12/06	7.5.1	Finances locales	Travaux de rénovation énergétique et d'aménagement d'un bâtiment public pour la création d'un pôle social et de services publics, siège de la Maison France Service, en centre-bourg d'Aubigny-sur-Nère – actualisation du plan de financement	1451
2025/12/07	7.5.2	Finances locales	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Stuart Harmonie	1455
2025/12/08	7.5.2	Finances locales	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des commerçants d'Aubigny-sur-Nère	1456
2025/12/09	7.1.2	Finances locales	Décision modificative de crédits n°5 – budget principal	1457

**EMARGEMENTS**

RENIER Laurence		GELOTTE Françoise	
GRESSET François		THOR Richard	Procuration à Jean-Claude TURPIN
TURPIN Jean-Claude		PINET Isabelle	
BUREAU Annette		ADAM Xavier	Procuration à Olivier JACQUINOT
DUVAL Sylvain		MOLENAT Valérie	Excusée
ABDELLALI Cécile	Procuration à Laurence RENIER	BOUILLO Jean-Jacques	
CARLIER Eric		JACQUINOT Olivier	
SANCHEZ Elvire		XIONG Estelle	Procuration à Annette BUREAU
LEDIEU Florence	Procuration à François GRESSET	GROUSSEAU Lucile	
DORISON Marie-France		GUIMARD Mélanie	
TASSEZ Alain		BOURGEOIS Yann	Procuration à Sylvain DUVAL
RAFFESTIN Didier		BOULET-BENAC Emmanuel	Procuration à Philippe FAURE
CHAUSSERON Benjamin		FAURE Philippe	
DOGET Catherine		CARRE Stéphane	Excusé
CHESNE François			